

TRANSMISSION - UNE NOUVELLE MISSION

L'APCE et les experts-comptables : un partenariat au service d'une transmission pérenne des entreprises

Crise ou pas crise, transmettre son entreprise reste un enjeu important. Près d'un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la transmission avec, pour conséquence, un risque réel d'échec. L'expert-comptable, maillon naturel de l'entreprise, permet d'en préparer sa transmission dans de bonnes conditions, quelle que soit sa taille ou son activité.

Par Pierre Préjean, **co-président du comité Transmission Evaluation**

En octobre 2008, au tout début de la crise, le Conseil Supérieur a pris l'engagement, avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise), les chambres de commerce (ACFCI), les chambres de métiers (APCM), et le Conseil supérieur du notariat, d'améliorer le processus de transmission qui concerne, chaque année, près de 55 000 entreprises.

Sous l'impulsion du ministre Hervé Novelli, l'APCE a élaboré, avec l'aide des experts-comptables et des autres partenaires, des outils pratiques : des pré-diagnostic, pour les entreprises de plus de dix salariés, avec notamment les experts-comptables en tant qu'accompagnateurs, 500 missions d'analyse en entreprise, un site d'auto-diagnostic en ligne, gratuit pour les entreprises de moins de dix salariés et enfin 10 000 kits de la transmission d'entreprises, outil téléchargeable à partir du 1^{er} juillet 2009 et diffusé lors des 25 « rendez-vous régionaux de la transmission ». (Voir tableau ci-contre)

Deux outils : le pré-diagnostic et l'auto-diagnostic

Bien souvent, le cédant est démuni pour donner un prix, autant que le candidat repreneur pour faire une offre. Les outils d'aide au diagnostic de transmissibilité, destinés aux chefs d'entreprise, sont disponibles sur les sites www.preddiagapce.fr et www.experts-comptables.fr

Le pré-diagnostic pour les entreprises de plus de 10 salariés avec les experts-comptables en tant qu'accompagnateurs

Il concerne les dirigeants de plus de 50 ans, ayant une entreprise entre 10 et 250 salariés. Accompagnés notamment par un expert-comptable, il s'agit pour eux d'identifier les éléments nécessaires à la transmission (points bloquants, points forts, plan d'action). 500 pré-diagnostic, d'une valeur de 2 000 euros TTC que factureront les experts-comptables, ont été proposés par l'APCE

(1 800 euros TTC sont financés par l'APCE, 200 euros restent à la charge de l'entreprise). Parmi les 1 900 réponses obtenues, à l'issue de l'appel à candidature de consultants lancé en mai 2009, les deux-tiers proviennent d'experts-comptables, confirmant l'intérêt et la mobilisation de notre profession sur le sujet. Si l'opération est à la hauteur des attentes des pouvoirs publics, une seconde vague de pré-diagnostic financés par l'Etat pourrait être mise en œuvre.

L'auto-diagnostic en ligne, gratuit pour les entreprises de moins de dix salariés

il concerne tous les dirigeants d'entreprise quel que soit leur âge. Accessible en ligne sur le site www.preddiagapce.fr, il est gratuit et confidentiel et permet, sous forme d'un questionnaire réalisable en 30 minutes environ, d'apprécier la transmissibilité de son entreprise. **Encouragez vos clients à faire le test !** C'est une occasion de les sensibiliser et de commencer à les préparer.



Au sein du comité Transmission Evaluation du CSO, des groupes de travail mettent en place des solutions pratiques pour répondre aux problématiques de la transmission et de l'évaluation des TPE-PME.

Les plates formes en ligne www.entrepriseevaluation.com et www.entreprisesettransmission.com relayent ces informations à la profession. N'hésitez pas à vous connecter !

Les rendez-vous régionaux de la transmission

Ces rendez-vous de la transmission, organisés avec les CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et co-animés par les experts-comptables et les notaires, permettront de faire connaître les mesures gouvernementales, les outils proposés (les kits de la transmission seront remis à chaque participant) et les actions de terrain de chaque signataire en faveur de la transmission d'entreprise.

Région	Ville	Evénements	Date
ILE DE FRANCE	Paris	Planète PME Présentation du kit par Hervé Novelli	16-juin
LORRAINE	Metz		23-juin
PICARDIE	Amiens	Forum de la Transmission en juin	30-juin
CHAMPAGNE ARDENNES	Châlons en Champagne	Foire de Châlons-sur-Marne	31-août
NORD-PAS DE CALAIS	Lille	Salon « Créer » 14-16 septembre	14-sept
PAYS DE LA LOIRE	Le Mans	Inauguration de la Maison de la Création-Reprise	17-sept
ALSACE	Strasbourg	Soirée d'information et de sensibilisation	21-sept
BRETAGNE	Rennes	JRCE	15-oct
POITOU CHARENTES	La Rochelle	Veille ou lendemain du « Salon de l'entreprise »	16-oct

10 000 kits de transmission pour les cédants et repreneurs distribués en régions au moment des rendez-vous régionaux

Ce kit sera également disponible en ligne sur l'ensemble des sites internet des partenaires à partir de début juillet 2009. Il est constitué :

- ▶ du guide « du cédant au repreneur, un parcours sans faute », véritable livret pédagogique pour mettre en place les conditions

nécessaires à la réussite de la transmission de son entreprise ;

- ▶ d'un cahier technique composé de 47 fiches couvrant l'ensemble du processus (préparation, diagnostic et évaluation de l'entreprise, financement et formalités) ;
- ▶ d'une carte USB, « la transmission-reprise, clés de votre réussite », incluant les éléments techniques nécessaires à la démarche et les informations sur les réseaux d'aide à la reprise. ■

“ Bien souvent, le cédant est démuni pour donner un prix, autant que le candidat repreneur pour faire une offre : les outils de pré-diagnostic utilisés par les experts-comptables accompagnants et d'auto-diagnostic en ligne, seront une aide efficace. ”

Pré-diagnostic à mettre en œuvre par les experts-comptables : une nouvelle mission

Les pré-diagnostic mis en œuvre par les experts-comptables, seront facturés 2 000 euros TTC et se dérouleront en six étapes :

- ▶ étape préparatoire « prise de connaissance » ;
- ▶ entretiens ;
- ▶ étude de transmissibilité : points forts, points faibles, actions ;
- ▶ entretien de restitution : rendez-vous avec le dirigeant ;
- ▶ finalisation et validation du compte-rendu de pré-diagnostic ;
- ▶ mesure de satisfaction du dirigeant sur ce programme, la façon dont il s'est déroulé, ce qu'il en a retiré et son degré de satisfaction : contact téléphonique par l'APCE.

Un guide d'entretien pour le consultant expert-comptable est disponible sur le site www.prediagapce.fr et comprend environ 60 thèmes, répartis en six sections :

- ▶ l'entreprise (son chiffre d'affaires, ses actifs, son contexte) ;
- ▶ l'organisation et la structure de l'entreprise ;
- ▶ les performances de l'entreprise ;
- ▶ le projet de cession ;
- ▶ le repreneur et le dirigeant ;
- ▶ le bilan général.

De même, un outil d'aide à l'établissement de la synthèse générale, puis au recensement des actions qui doivent être entreprises en priorité par le dirigeant, sera mis en ligne.